



Bâtiment à valeur patrimoniale susceptible de changer de destination en zone agricole ou naturelle

Parcelle cadastrale	Lieu-dit	Adresse
A384	Bouchet	Route de Pau
A408	Bouchet	Route de Pau
A437	Sansou	Route de Pau
A437	Sansou	Route de Pau
A437	Sansou	Route de Pau
A483	Sansou	Route de Pau
B156	Ous Parades	22, chemin Lasserre
B203	Pillard	Chemin Lasserre
B271	Pillard	21, Chemin Lasserre

Bâtiment à valeur patrimoniale susceptible de changer de destination en zone agricole ou naturelle, situé à proximité d'un bâtiment d'élevage

Parcelle cadastrale	Lieu-dit	Adresse
B340	Aux Arrioux	19, chemin Herrellore
A155	Herrellore	31, chemin Herrellore
A161	Herrellore	31, chemin Herrellore
A544	Herrellore	31, chemin Herrellore
B2	Lanne Seque	31, chemin Herrellore
A29	Bois d'Escou	50, chemin Herrellore
A29	Bois d'Escou	50, chemin Herrellore

Bâtiment sans valeur patrimoniale, susceptible de changer de destination en zone agricole ou naturelle, vers un usage d'activité économique, sous réserve que l'accès existant soit adapté

Parcelle cadastrale	Lieu-dit	Adresse
B52	Lanne Seque	22, Chemin Herrellore
B100	Ous Parades	25, chemin Herrellore
A508	Bouchet	Route de Pau
B212	Pillard	23, chemin Lasserre
B277	Aux Arrioux	18 Chemin Lasserre

[1] Les numéros cadastraux mentionnés sont ceux existant à la date d'établissement du présent document

2 Plan Local d'Urbanisme

Bescat

Zonage réglementaire

Zonage réglementaire

- U - Zone urbaine mixte, à vocation d'habitation, commerces, services et activités compatibles avec l'habitat
- UY - Zone urbaine à vocation principale d'activités artisanales et industrielles
- A - Zone agricole
- Ag - Zone agricole de la vallée du gâve
- A' - Secteur de taille et capacité d'accueil limitées à vocation de jardins familiaux
- N - Zone naturelle
- Ni - Zone naturelle à vocation de loisirs et d'activités sportives

Prescriptions

- Bâtiment à valeur patrimoniale susceptible de changer de destination en zone agricole ou naturelle
- Bâtiment à valeur patrimoniale susceptible de changer de destination en zone agricole ou naturelle, situé à proximité d'un bâtiment d'élevage
- Bâtiment sans valeur patrimoniale, susceptible de changer de destination en zone agricole ou naturelle, vers une destination liée à une activité économique, sous réserve que l'accès existant soit adapté
- ★ Patrimoine bâti paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- 14 - Recul de 6 mètres minimum mesuré à partir du talus de haut de berge des cours d'eau portés sur le cadastre
- Jardins et parc du château
- Zone humide
- Emplacement réservé
- Cours d'eau et leurs espaces riverains (Trame bleue)
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol : carrière

Informations

- Atlas des zones inondables : crue centennale
- Atlas des zones inondables : crue décennale
- Bât non cadastré

Projet de P.L.U. arrêté le 11/02/2022
Enquête publique du 18/08/2022 au 19/09/2022
P.L.U. approuvé le 14/04/2023

Sources : DGFIP, Cadastre
Projection : RGF93-Lambert93